

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16-2026

COMMUNE
DE
CHARETTE
38390

Séance du 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge PUYPE, Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 10
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SURNON Francis, CROZAT Charles, COMBET Christophe, VIGIER Gwendoline, VIGNANT Karine, DUPUI Jean-Baptiste

Absent(s) excusé(es) : Caroline TURNER (procuration à Serge PUYPE)

Date de :

- La convocation : 02/04/2026
- l'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire, au vu des montants arrêtés dans le cadre du projet de Budget Primitif 2026 propose de maintenir les taux de l'année précédente.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Libellé taxes	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38.42%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	66.74 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	6.75 %

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

La Secrétaire de séance,

Pascale CLEYET

Le Maire,

Serge PUYPE

